

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-65-PD1

Aux personnes intéressées par le projet de règlement PC-2775-65-PD1 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour créer la zone commerciale Cb10 sur le boulevard des Sources, au sud de la future gare du REM :

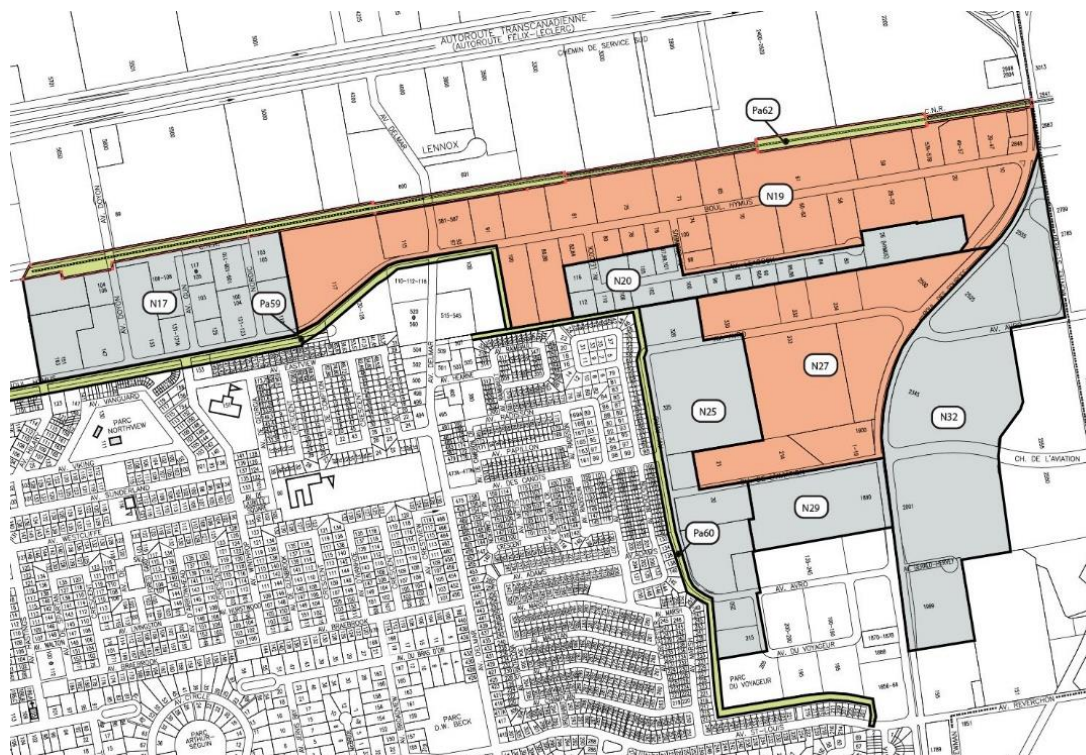
AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le **9 février 2021**, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2775-65-PD1, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour créer la zone commerciale Cb10 sur le boulevard des Sources, au sud de la future gare du REM ».
2. L'assemblée publique de consultation doit être remplacé par une consultation écrite d'une durée de 15 jours à partir de la publication du présent avis. En conséquence, toute personne peut transmettre ses commentaires par écrit relativement à ce projet de règlement auprès du service des affaires juridiques et du greffe (451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec H9R 3J3) ou à l'adresse courriel greffe@pointe-claire.ca, au plus tard le 5 mars 2021 à 16h30.
3. Cet amendement au Règlement PC-2775 est fait dans le but :
 - De créer une nouvelle zone commerciale pour bureaux et entreprises (Cb10) du côté ouest du boulevard des Sources, au sud de la future station de transport collectif du REM (Réseau express métropolitain) ;
 - D'indiquer que les structures de stationnement ne sont pas incluses au calcul de densité dans les zones commerciales ;
 - De corriger l'identification de la zone MU2 aux dispositions relatives aux mosaïques de milieux naturels.
4. Les dispositions des articles 1 et 2 de ce projet de règlement relatives aux limites de zones, aux usages et aux dimensions des constructions, et les dispositions de l'article 3 relatives à la densité sont sujettes à une approbation référendaire.
5. Le projet de règlement et les illustrations des zones concernées et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30, à l'exception des jours fériés, ainsi que sur le portail de la Ville, au www.pointe-claire.ca.

La description sommaire des zones concernées est ci-après indiquée:

Description des zones concernées et des zones contiguës (article 1 et 2) /
Description of the concerned zones and contiguous zones (Section 1 and 2)

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description des zones concernées / Description of concerned zones
N19, N27	Pa59, Pa60, Pa62, N17, N20, N25, N29, N32	Situées au sud de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de l'avenue Nordic, au nord du chemin de l'Aviation et à l'ouest du boulevard des Sources. Located south of Trans-Canada Highway, East of Nordic Avenue, North of Ch. de l'Aviation and West of Sources Boulevard.



Description des zones concernées et zones contiguës (article 3) /
Description of the concerned zones and contiguous zones (Section 3)

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description des zones concernées / Description of concerned zones
C1	Ra32, Re17, Pb6, Pc2, U2, U3	Au sud de l'avenue Drake, au nord de l'autoroute 20, à l'est du boulevard Saint-Jean et à l'ouest de l'avenue Maywood. South of Drake Avenue, North of Highway 20, east of Saint-Jean Boulevard and west of Maywood Avenue .
C2	Ra49, Re23	Au nord de l'autoroute 20, au sud de l'avenue Chanteclerc, à l'ouest de la limite municipale de Dorval et à l'est du boulevard des Sources. North of Highway 20, south of Chanteclerc Avenue, west of Dorval municipal limit and east of Sources Boulevard.
Cv7	Ra47, Ra48, Rb2, Re23, Pa28, U2	Au nord de l'autoroute 20, au sud des avenues de Mount Pleasant et Lucerne, à l'ouest de l'avenue Chester et à l'est du Parc Valois. North of Highway 20, south of Mount Pleasant and Lucerne avenues, west of Chester Avenue and east of Valois Park.
Groupe 1 / Group 1 : C3, C4, Cb2	Rc20, N26, N28, N29, N32, N33, Pa37, Pa60	De part et d'autre du Boulevard des Sources, au sud de l'avenue de l'Aviation et au nord de l'avenue Little Rock. On both sides of Sources Boulevard, south of De l'Aviation Avenue, and north of Little Rock Avenue.
Groupe 2 / Group 2 : C5, Cb5, Cb6, Cb7, Cb8, Cb9	Re33, Re34, Re35, Rf3, N1, N1 s.1, N2, N17, Pa59, Pa61, Pa62, U7	Au sud de l'autoroute Transcanadienne, au nord du boulevard Hymus, à l'ouest de l'avenue Doyon et à l'est de l'avenue Stillview. South of Trans-Canada Highway, north of Hymus Boulevard, west of Doyon Avenue and east of Stillview Avenue.
Groupe 3 / Group 3 : C6, C7, Cb4	Rb13, Rc28, Re48, Mu1, N3, N8, N9, U7	Au nord de l'autoroute Transcanadienne, au sud de la limite municipale de Dollard-des-Ormeaux, à l'ouest de l'avenue Selkirk et à l'est de l'avenue Auto-Plaza. North of Trans-Canada Highway, south of Dollard-des-Ormeaux municipal limit, west of Selkirk Avenue and east of Auto-Plaza Avenue.
C8	N3, U7	Au sud du boulevard Brunswick, au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de l'avenue Bancroft et à l'ouest du boulevard des Sources. South of Brunswick Boulevard, north of Trans-Canada Highway, east of Bancroft Avenue and west of Sources Boulevard.
Cb1	Ra35, Rc10, Rf1, Rf2, Pb8	Au sud et à l'ouest de l'avenue Seigniorie, au nord de l'avenue Frobisher et à l'est de la limite municipale de Kirkland. South and west of Seigniorie Avenue, north of Frobisher Avenue and east of Kirkland municipal limit.



Zones C2 et Cv7 :



Groupe 1 / Group 1 (C3, C4, Cb2) :



Groupe 2 / Group 2 (Zones C5, Cb5, Cb6, Cb7, Cb8, Cb9) :



Groupe 3 / Group 3 (Zones C6, C7, Cb4) :



Zone C8 :



Zone Cb1 :



Donné à Pointe-Claire, le 17 février 2021.

PUBLIC CONSULTATION MEETING
DRAFT BY-LAW PC-2775-65-PD1

To the persons interested in the draft by-law PC-2775-65-PD1 amending Zoning By-law PC-2775 to create a new commercial zone Cb10 along Des Sources Boulevard, South of the future REM train station:

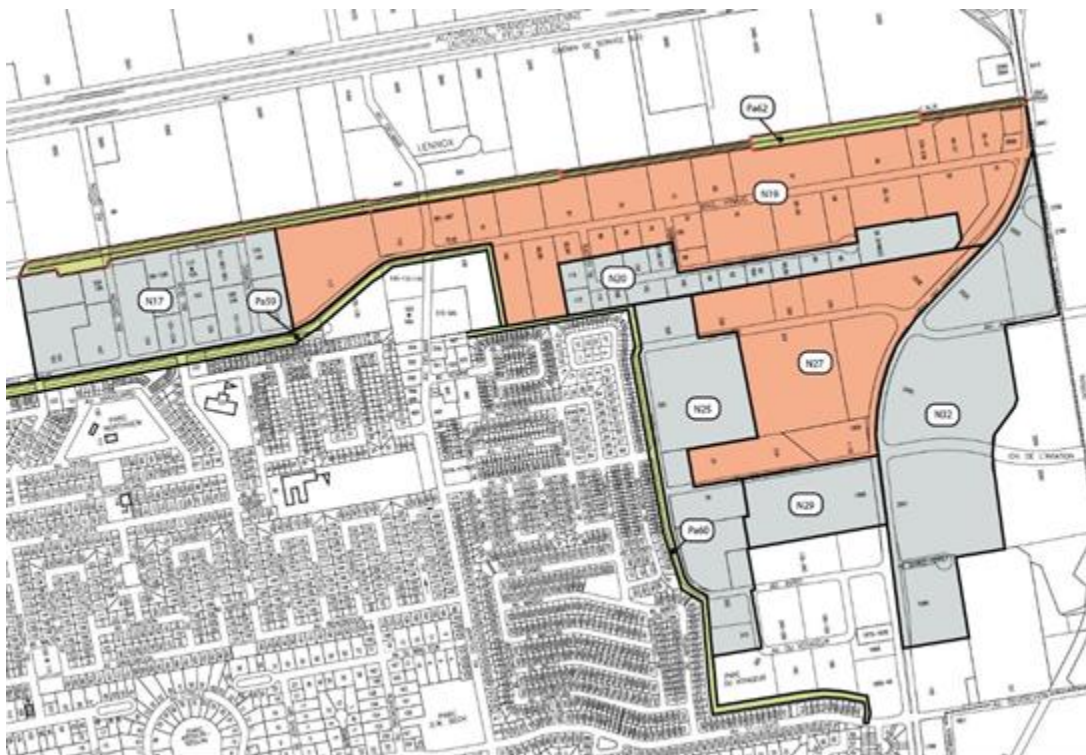
NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On **February 9, 2021**, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2775-65-PD1, entitled "By-law amending Zoning By-Law PC-2775 of the City of Pointe-Claire to create a new commercial zone Cb10 along Des Sources Boulevard, South of the future REM train station."
2. The public consultation meeting must be replaced by a written consultation for a period of 15 days from the publication of the present notice. Consequently, any person may submit his or her comments regarding this draft by-law in writing to the attention of the Legal Affairs and City Clerk Department (451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec H9R 3J3) or to the following e-mail address: greffe@pointe-claire.ca, no later than March 5, 2021 at 4:30 p.m.
3. The purpose of this amendment to By-law PC-2775 is :
 - To create a new commercial zone (Cb10) for businesses and office use on the west side of Sources Boulevard, south of the future REM public transit station (Réseau express métropolitain);
 - To indicate that parking structures are not included in the calculation of density in commercial zones;
 - To correct the identification of zone MU2 in the section pertaining to Natural Habitat Mosaics.
4. The provisions of Sections 1 and 2 of this draft by-law related to zone limits, land use and building dimensions, and the provisions of Section 3 related to density are subject to approval by way of referendum.
5. The draft by-law and the illustrations of the concerned zones and of the contiguous zones may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, from Monday to Friday from 8:30 am until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m. with the exception of holidays as well as on the City portal at www.pointe-claire.ca.

The summary description of the concerned zones is hereinafter indicated:

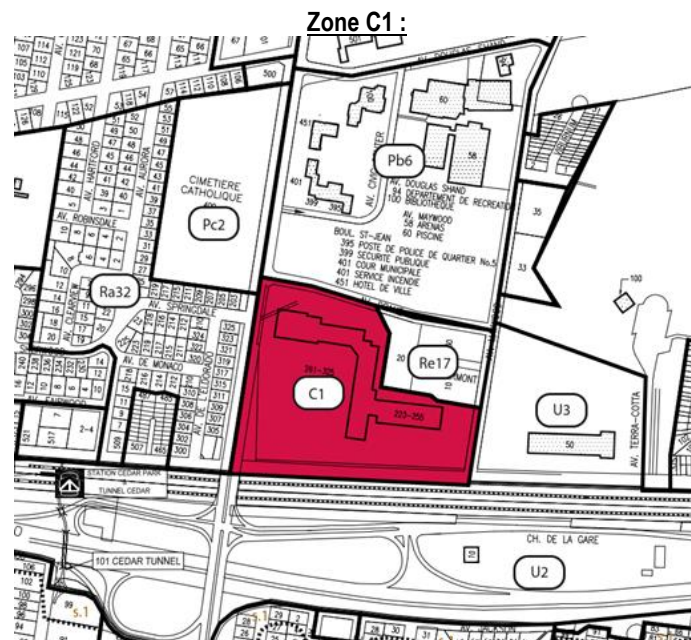
Description des zones concernées et des zones contiguës (article 1 et 2) /
Description of the concerned zones and contiguous zones (Section 1 and 2)

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description des zones concernées / Description of concerned zones
N19, N27	Pa59, Pa60, Pa62, N17, N20, N25, N29, N32	<p>Situées au sud de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de l'avenue Nordic, au nord du chemin de l'Aviation et à l'ouest du boulevard des Sources.</p> <hr/> <p>Located south of Trans-Canada Highway, East of Nordic Avenue, North of Ch. de l'Aviation and West of Sources Boulevard.</p>



**Description des zones concernées et zones contiguës (article 3) /
Description of the concerned zones and contiguous zones (Section 3)**

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description des zones concernées / Description of concerned zones
C1	Ra32, Re17, Pb6, Pc2, U2, U3	Au sud de l'avenue Drake, au nord de l'autoroute 20, à l'est du boulevard Saint-Jean et à l'ouest de l'avenue Maywood. South of Drake Avenue, North of Highway 20, east of Saint-Jean Boulevard and west of Maywood Avenue .
C2	Ra49, Re23	Au nord de l'autoroute 20, au sud de l'avenue Chanteclerc, à l'ouest de la limite municipale de Dorval et à l'est du boulevard des Sources. North of Highway 20, south of Chanteclerc Avenue, west of Dorval municipal limit and east of Sources Boulevard.
Cv7	Ra47, Ra48, Rb2, Re23, Pa28, U2	Au nord de l'autoroute 20, au sud des avenues de Mount Pleasant et Lucerne, à l'ouest de l'avenue Chester et à l'est du Parc Valois. North of Highway 20, south of Mount Pleasant and Lucerne avenues, west of Chester Avenue and east of Valois Park.
Groupe 1 / Group 1 : C3, C4, Cb2	Rc20, N26, N28, N29, N32, N33, Pa37, Pa60	De part et d'autre du Boulevard des Sources, au sud de l'avenue de l'Aviation et au nord de l'avenue Little Rock. On both sides of Sources Boulevard, south of De l'Aviation Avenue, and north of Little Rock Avenue.
Groupe 2 / Group 2 : C5, Cb5, Cb6, Cb7, Cb8, Cb9	Re33, Re34, Re35, Rf3, N1, N1 s.1, N2, N17, Pa59, Pa61, Pa62, U7	Au sud de l'autoroute Transcanadienne, au nord du boulevard Hymus, à l'ouest de l'avenue Doyon et à l'est de l'avenue Stillview. South of Trans-Canada Highway, north of Hymus Boulevard, west of Doyon Avenue and east of Stillview Avenue.
Groupe 3 / Group 3 : C6, C7, Cb4	Rb13, Rc28, Re48, Mu1, N3, N8, N9, U7	Au nord de l'autoroute Transcanadienne, au sud de la limite municipale de Dollard-des-Ormeaux, à l'ouest de l'avenue Selkirk et à l'est de l'avenue Auto-Plaza. North of Trans-Canada Highway, south of Dollard-des-Ormeaux municipal limit, west of Selkirk Avenue and east of Auto-Plaza Avenue.
C8	N3, U7	Au sud du boulevard Brunswick, au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de l'avenue Bancroft et à l'ouest du boulevard des Sources. South of Brunswick Boulevard, north of Trans-Canada Highway, east of Bancroft Avenue and west of Sources Boulevard.
Cb1	Ra35, Rc10, Rf1, Rf2, Pb8	Au sud et à l'ouest de l'avenue Seigniory, au nord de l'avenue Frobisher et à l'est de la limite municipale de Kirkland. South and west of Seigniory Avenue, north of Frobisher Avenue and east of Kirkland municipal limit.



Zones C2 et Cv7 :



Groupe 1 / Group 1 (C3, C4, Cb2) :



Groupe 2 / Group 2 (Zones C5, Cb5, Cb6, Cb7, Cb8, Cb9) :



Groupe 3 / Group 3 (Zones C6, C7, Cb4) :



Zone C8 :



Zone Cb1 :



Given in Pointe-Claire, February 17, 2021.